

HBG

FNB BANQUES
MONDIALES
HAMILTON CAPITAL



FNB Banques mondiales Hamilton Capital
(HBG : TSX)

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	8
Rendement passé	11
Sommaire du portefeuille de placements	12

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

14

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	15
États du résultat global	16
États de l'évolution de la situation financière	17
États des flux de trésorerie.....	18
Tableau des placements	19
Notes afférentes aux états financiers	22

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit AlphaPro Management Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

HBG tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de participation d'entreprises du secteur bancaire mondial. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), vise à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur bancaire mondial tout en réduisant le risque lié à la concentration dans un pays en particulier. Le portefeuille du FNB devrait être composé de titres d'environ 40 à 60 banques et autres institutions de dépôt de plus de 10 pays, réparties géographiquement comme suit : environ 50 % aux États-Unis et au Canada, environ 25 % en Europe et environ 25 % dans d'autres pays. Toutefois, le nombre de positions et leur pondération par région pourraient varier selon l'évaluation, par le conseiller en valeurs, des occasions de risque-récompense les plus attrayantes. Pour certains marchés, les certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») constitueront les principaux placements. Les placements de HBG peuvent être effectués dans des entreprises de tout pays, sous-secteur d'activité ou niveau de capitalisation du secteur

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

bancaire mondial. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Les stratégies de placement du conseiller en valeurs tiendront compte à la fois d'une approche descendante et d'une analyse ascendante. Les éléments d'une approche descendante peuvent comprendre, notamment, la croissance favorable du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires. Le processus d'investissement ascendant du conseiller en valeurs est fondé principalement sur la recherche fondamentale et des facteurs quantitatifs et techniques. Les décisions de placement reposent essentiellement sur une compréhension d'une société, de ses activités et de ses perspectives, notamment en ce qui concerne la croissance des bénéfices, la qualité des actifs, le capital et les réserves, ainsi que la composition des activités et la politique en matière de dividendes. Le conseiller en valeurs surveille et examine de façon continue les placements de HBG pour s'assurer qu'ils tirent parti des meilleures valeurs relatives.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, les parts du FNB ont affiché un rendement de 5,48 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return, indice équipondéré suivant le rendement de 28 banques de 11 pays différents, a produit un rendement de 5,51 % pour la même période, en dollars canadiens, sur la base du rendement total (9,24 % en dollars américains). L'indice MSCI Monde, indice boursier général regroupant plus de 1 000 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale, a dégagé un rendement de 6,88 % pour la période, en dollars canadiens, sur la base du rendement total (10,66 % en dollars américains).

Revue du marché mondial et du secteur bancaire

Dans la foulée de l'élection américaine en novembre 2016, les investisseurs ont recommencé à croire à une reprise de l'inflation dans le monde, ce qui a soutenu la majoration des taux d'intérêt et l'embellie des perspectives de croissance économique, et ces facteurs ont permis aux titres du secteur mondial des services financiers de progresser jusqu'au début de 2017. La réduction prévue des taux d'imposition des sociétés et le contexte réglementaire plus favorable, en particulier aux États-Unis, ont aussi eu un effet positif. Cependant, les mois ont passé, les politiques ont été révisées en profondeur et le marché a fini par tempérer ses attentes de changements majeurs. Incidemment, après avoir amorcé l'année en force, les titres du secteur mondial des services financiers dans l'ensemble, à quelques exceptions près, se sont immobilisés au cours des derniers mois en attendant que la situation se précise.

La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a poursuivi sur la voie de la normalisation de sa politique monétaire, relevant les taux à deux reprises au premier semestre et alimentant les prévisions d'une autre hausse cette année. Le marché s'attend de plus en plus à ce que de nombreuses banques centrales du monde entier puissent emboîter le pas à la Fed pour majorer les taux plus tôt que ce que l'on prévoyait l'an dernier. Cependant, certaines banques centrales, notamment la Banque centrale européenne et la Reserve Bank of Australia, ont pris soin de modérer ces attentes.

Le contexte politique plus stable et l'apparente diminution du risque politique, surtout en Europe, ont aussi favorisé le rendement des actions. On pourrait dire que l'événement politique le plus imprévu du premier semestre de l'année a été l'élection éclair au Royaume-Uni qui a culminé avec la perte de la majorité des conservateurs au pouvoir. À l'avantage des titres de sociétés financières britanniques exerçant des activités en Europe, plusieurs participants au marché ont vu dans ce vote la possibilité d'une probabilité réduite de réalisation du Brexit selon la méthode forte (*hard Brexit*).

Sur le plan de la réglementation, la position plus accommodante des États-Unis a reporté la finalisation des règles de l'accord de Bâle IV sur les fonds propres des banques. Aucune date de résolution n'étant en vue, on s'attend à des changements moins exigeants (si changements il y a) favorisant les plus grandes banques mondiales.

Revue du portefeuille

Au premier semestre de 2017, le FNB a tiré parti de sa composition diversifiée sur le plan géographique et du grand nombre de titres en portefeuille. Au fil du temps, le portefeuille du FNB devrait compter grosso modo entre 40 et 60 positions, réparties géographiquement environ comme suit : 50 % de la valeur de la valeur liquidative dans des banques d'Amérique du Nord, 25 % dans des banques européennes et 25 % dans des banques situées dans d'autres pays. À l'occasion, des modifications importantes pourraient toutefois être apportées à cette répartition lorsque les circonstances le justifient. Pour les six premiers mois de 2017, les placements du FNB en Europe continentale, en Amérique latine et en Inde ont plus que compensé les reculs de ses positions sur les États-Unis et le Royaume-Uni.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Aux États-Unis, l'attitude résolument positive à l'égard des titres bancaires qui existait au début de l'année s'est quelque peu refroidie à mesure que le temps passait en raison de l'incertitude qui planait sur la capacité du Congrès d'adopter des lois vues par le marché comme favorisant la croissance économique, notamment la réduction de l'impôt des sociétés. Le FNB a réduit sa pondération des titres américains en début d'année, après leur bonne performance, au profit de positions sur des titres britanniques qui avaient produit de faibles rendements. Ce remaniement des pondérations a été annulé plus tard dans le semestre (après une forte remontée des banques britanniques). De l'avis du gestionnaire, les banques américaines représentent toujours une occasion de placement intéressante, les valorisations étant étayées par le taux des fonds fédéraux à la hausse et la déréglementation du secteur financier. Les placements du FNB aux États-Unis restent concentrés dans les banques à moyenne capitalisation qui devraient générer un résultat par action supérieur, qui sont présentes dans des régions à plus forte croissance et (ou) qui sont plus sensibles à l'augmentation du taux des fonds fédéraux.

Le FNB a maintenu de manière assez constante la pondération des banques canadiennes à moins de 5 % de sa valeur liquidative pendant le premier semestre de l'année. Cette sous-pondération a été avantageuse pour le FNB puisque les banques canadiennes ont fait moins bien que leurs homologues ailleurs dans le monde, l'optimisme qui persiste dans la foulée de l'élection américaine ayant poussé relativement plus haut les autres secteurs bancaires.

La part des placements du FNB en Europe est demeurée relativement stable au premier semestre de 2017 (autour de 25 % de la valeur liquidative). La composition a toutefois été modifiée progressivement au cours de la période, le FNB ayant diminué son exposition aux pays plus défensifs d'Europe du Nord en faveur des banques moins coûteuses de la zone euro. Néanmoins, le FNB continue d'attribuer une pondération significative aux pays d'Europe du Nord comme la Suède, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas. Ces pays, comparativement au Canada, affichent généralement un produit intérieur brut (« PIB ») par habitant et une croissance du PIB comparables, sinon plus élevés, et leurs systèmes bancaires sont très rentables et très bien capitalisés. Le FNB a tiré parti de ce réalignement, les institutions de prêt de la zone euro ayant dégagé des rendements supérieurs à ceux de leurs homologues européens en général. Comme il est mentionné précédemment, la pondération du Royaume-Uni a été révisée à la hausse au cours de la période afin de profiter du repli découlant de la remontée des inquiétudes quant aux conséquences économiques du *hard Brexit* à la suite de l'application de l'article 50 et du lancement des négociations connexes pendant la période.

Le FNB conserve une exposition significative à l'Australie (environ 10 % de la valeur liquidative), dont les banques affichent de hauts rendements des capitaux propres (malgré des niveaux élevés de fonds propres) ainsi que des ratios dividendes/bénéfice et des taux de dividendes très élevés. La pondération des banques australiennes a été majorée après une importante correction au cours de la période qui a suivi la décision surprise du gouvernement d'imposer des droits sur les dépôts bancaires. Le FNB a tiré un profit significatif de ses placements en Inde, dont le secteur bancaire a été l'un des plus performants au premier semestre, en partie du fait de la forte croissance économique qui se poursuit. L'exposition du FNB au Japon a produit des rendements positifs, mais comme les banques japonaises ont accusé du retard par rapport aux autres banques du monde, la sous-pondération relative a été favorable. Les placements en Amérique latine, qui représentaient collectivement moins de 5 % de la valeur liquidative, ont aussi dégagé des rendements supérieurs à ceux des banques du monde entier au premier semestre.

Le FNB couvre une bonne partie de son exposition au risque de change, ce qui l'a empêché de tirer parti de l'appréciation importante du dollar canadien par rapport au dollar américain au premier semestre de l'exercice. Le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir la livre sterling pendant la majeure partie de la période, vu le recul considérable de cette monnaie depuis que le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne en juin 2016. En fait, par rapport au dollar canadien, la livre sterling continue de frôler un creux qui n'a été atteint que quelques fois depuis l'instauration de la libre fluctuation des monnaies en 1971. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat net positif pour le FNB pour les six premiers mois de 2017.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

Les marchés abordent le deuxième semestre de 2017 en s'attendant à une croissance mondiale de plus de 3 % qui devrait favoriser la croissance des revenus et des résultats des banques. En outre, on prévoit que les banques devraient tirer profit, sous la forme de marges nettes plus élevées sur les intérêts, du fait que les banques centrales continuent de revenir à une politique monétaire plus « normale ». Le FNB continue de privilégier les régions et les banques qui affichent une plus forte croissance du PIB et des bénéfices, avec un penchant pour les pays dont la banque centrale dispose d'une marge de manœuvre. Le gestionnaire estime que le portefeuille diversifié du FNB, tant sur le plan des régions que des positions, lui confère un profil risque-rendement intéressant.

Pour d'autres commentaires sur la situation financière mondiale, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : www.hamilton-capital.com/insights.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le semestre clos le 30 juin 2017 constitue la première période intermédiaire complète du FNB. Les chiffres de la période 2016 présentés ci-dessous peuvent ne peut fournir suffisamment d'information pour une comparaison éclairée avec celle de la période à l'étude.

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 2 000 613 \$ tiré de ses placements et dérivés. Pour la période allant du 22 janvier 2016, date du début des activités du FNB, au 30 juin 2016, le FNB a généré un résultat global brut de 162 820 \$ tiré de ses placements. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 422 594 \$ (93 616 \$ en 2016), dont une tranche de 83 556 \$ (42 026 \$ en 2016) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 470 665 \$ (45 063 \$ en 2016) aux porteurs de parts.

Activité des porteurs de parts

Un « FNB » est un fonds d'investissement à capital variable inscrit à une bourse de valeurs dont les titres sont offerts de façon continue. Tous les ordres visant l'achat de parts directement auprès du FNB doivent être transmis par les courtiers désignés et (ou) les courtiers. Un courtier désigné ou un courtier peut, tout jour de bourse donné, transmettre un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts ou un multiple entier du nombre prescrit de parts. Le FNB se réserve le droit absolu de refuser tout ordre de souscription transmis par un courtier désigné et (ou) un courtier. Le FNB n'aura pas à verser de commission à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts.

Si le FNB reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h 30 (heure de Toronto) un jour de bourse, il émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB qui ont été souscrites, généralement le premier jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu. Le nombre de parts émises sera établi en fonction de la valeur liquidative par part d'un FNB le jour de bourse où la souscription est acceptée par le gestionnaire. Malgré ce qui précède, le FNB émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB souscrites, au plus tard le troisième jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription a été accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu.

Au moment de l'émission de parts du FNB à un courtier désigné ou à un courtier, le courtier désigné ou le courtier doit remettre un produit de souscription composé d'un panier de titres et (ou) d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur du panier de titres et (ou) de la somme au comptant remise corresponde à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts applicable du FNB, calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la Bourse de Toronto (« TSX »), y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit ou d'un courtier dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs pourraient devoir assumer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 26, rue Wellington Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M5E 1S2 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Autres parties liées

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 22 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E Période ¹⁾	2017	2016
Actif net à l'ouverture de la période	20,23	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,41	0,55
Total des charges	(0,19)	(0,34)
Profits réalisés pour la période	0,50	0,75
Profits latents pour la période	0,23	3,98
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	0,95	4,94
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,23)	(0,12)
À partir des dividendes	–	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,37)
Total des distributions³⁾	(0,23)	(0,51)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	21,11	20,23 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités au 30 juin 2017 et des états financiers annuels audités du FNB au 31 décembre 2016. Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 22 janvier 2016. Les informations sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E

Période ¹⁾	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	45 839	18 649 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	2 172	922
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,00 %	1,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	1,46 %	2,49 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,46 %	0,77 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	22,68 %	82,74 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	21,11	20,23 \$
Cours de clôture	21,20	20,29 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

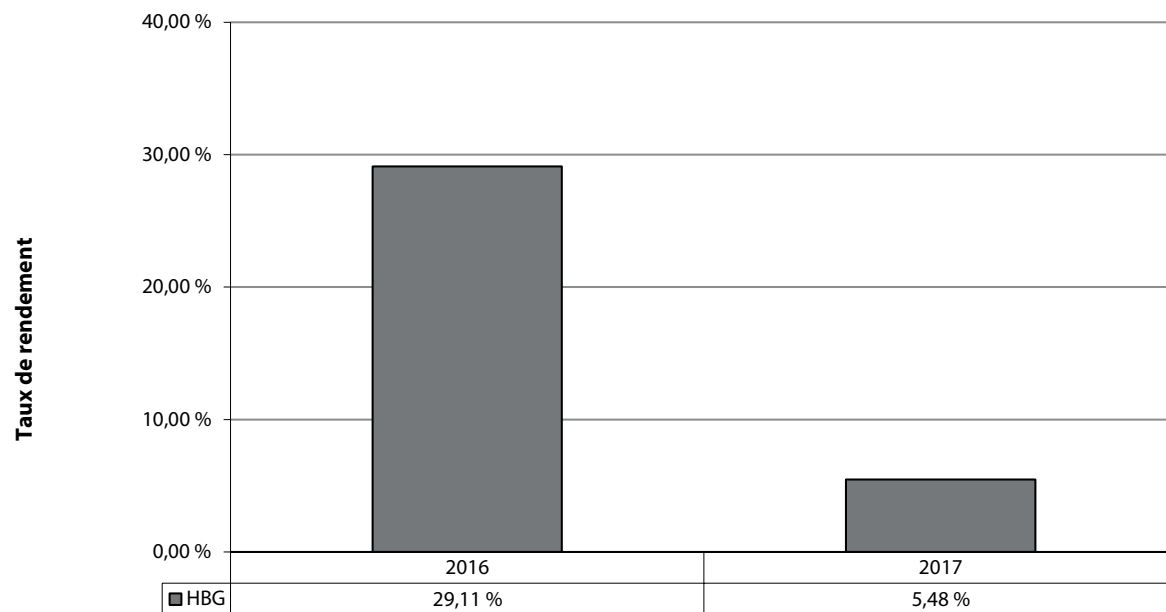
	Frais de gestion du portefeuille, frais généraux administratifs et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
Marketing		
7 %	45 %	48 %

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et la performance passée pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 22 janvier 2016.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2017

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	21 900 938 \$	47,77 %
Actions américaines	21 227 664	46,31 %
Actions canadiennes	1 411 948	3,08 %
Contrat à terme - couverture des devises*	512 061	1,12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	945 730	2,06 %
Autres actifs, moins les passifs	(159 282)	-0,34 %
	45 839 059 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	44 540 550 \$	97,16 %
Contrat à terme - couverture des devises*	512 061	1,12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	945 730	2,06 %
Autres actifs, moins les passifs	(159 282)	-0,34 %
	45 839 059 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2017

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Westpac Banking Corp. Ltd.	4,19 %
Western Alliance Bancorp	3,84 %
First Republic Bank	3,82 %
SVB Financial Group	3,63 %
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	3,45 %
F.N.B. Corp.	2,95 %
PacWest Bancorp	2,71 %
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	2,71 %
Commonwealth Bank of Australia	2,59 %
Virgin Money Holdings UK PLC	2,10 %
Danske Bank AS	2,09 %
Chemical Financial Corp.	1,99 %
Zions Bancorp	1,88 %
Univest Corp. of Pennsylvania	1,87 %
Jyske Bank AS	1,83 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	1,82 %
Bank of the Ozarks Inc.	1,75 %
Banco Santander Chile, CAAE	1,75 %
FCB Financial Holdings Inc.	1,74 %
KeyCorp	1,74 %
Swedbank AB	1,70 %
Enterprise Financial Services Corp.	1,67 %
IBERIABANK Corp.	1,66 %
National Australia Bank Ltd.	1,65 %
Unicredit SPA	1,58 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016

	2017	2016
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	945 730 \$	676 272 \$
Placements	44 540 550	17 946 760
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	149 100	50 318
Actifs dérivés (note 3)	512 061	94 742
Total des actifs	46 147 441	18 768 092
Passifs		
Charges à payer	34 999	12 034
Frais d'exploitation à payer	1 893	662
Distribution à payer	271 490	106 017
Total des passifs	308 382	118 713
Total de l'actif net (note 2)	45 839 059 \$	18 649 379 \$
Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 9)	2 171 922	921 888
Total de l'actif net par part, catégorie E	21,11 \$	20,23 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Produits		
Revenu de dividendes	723 232 \$	102 007 \$
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	–	4
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	856 432	380 112
Profit net de change réalisé	14 106	5 766
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	407 605	(330 819)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(762)	5 750
	2 000 613	162 820
Charges		
Frais de gestion (note 10)	172 658	22 138
Honoraires d'audit	29 067	4 577
Honoraires du comité d'examen indépendant	4 189	7 355
Frais de garde	11 414	6 780
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	12 719	706
Frais d'administration	35 506	23 620
Coûts de transaction	84 318	17 769
Retenues fiscales	72 717	10 650
Autres charges	6	21
	422 594	93 616
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(83 556)	(42 026)
	339 038	51 590
Augmentation de l'actif net pour la période	1 661 575 \$	111 230 \$
Augmentation de l'actif net par part, catégorie E	0,95 \$	0,35 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	18 649 379 \$	– \$
Augmentation de l'actif net	1 661 575	111 230
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	25 998 038	5 150 000
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	732	30
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(470 665)	(45 063)
Total de l'actif net à la clôture de la période	45 839 059 \$	5 216 197 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2017 et

pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 30 juin 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour la période	1 661 575 \$	111 230 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(856 432)	(380 112)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	3 106	260 734
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	(407 605)	330 819
Variation nette de la moins-value latente de change	207	15
Achat de placements	(33 490 139)	(7 065 353)
Produit de la vente de placements	7 739 961	2 286 834
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(98 782)	(29 322)
Charges à payer	24 196	4 436
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(25 423 913)	(4 480 719)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	25 998 038	5 150 000
Distributions versées aux porteurs de parts	(304 460)	(9 627)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	25 693 578	5 140 373
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	269 665	659 654
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(207)	(15)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	676 272	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	945 730 \$	659 639 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	-	4 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	551 733 \$	62 035 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (47,77 %)			
Australie (11,88 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	55 300	1 597 718 \$	1 583 008 \$
Commonwealth Bank of Australia	14 400	1 162 129	1 188 553
National Australia Bank Ltd.	25 600	779 174	755 020
Westpac Banking Corp. Ltd.	63 090	1 986 244	1 918 563
		<u>5 525 265</u>	<u>5 445 144</u>
Royaume-Uni (6,36 %)			
Aldermore Group PLC	109 100	457 534	400 423
Barclays PLC	125 200	464 711	428 745
HSBC Holdings PLC	37 000	403 390	444 767
Lloyds Banking Group PLC	608 200	668 551	679 533
Virgin Money Holdings UK PLC	213 500	1 143 372	962 816
		<u>3 137 558</u>	<u>2 916 284</u>
Japon (4,18 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	60 400	546 209	525 637
Shinsei Bank Ltd.	246 600	580 108	557 271
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	16 500	832 545	833 059
		<u>1 958 862</u>	<u>1 915 967</u>
Danemark (3,92 %)			
Danske Bank AS	19 200	811 313	957 644
Jyske Bank AS	11 190	692 111	840 311
		<u>1 503 424</u>	<u>1 797 955</u>
Inde (3,58 %)			
Axis Bank Ltd., nom., CIAE	6 140	275 712	316 902
HDFC Bank Ltd., CAAE	5 600	482 936	631 583
ICICI Bank Ltd., CAAE	59 620	560 523	693 517
		<u>1 319 171</u>	<u>1 642 002</u>
Italie (2,99 %)			
Intesa Sanpaolo SPA	156 700	575 204	644 295
UniCredit SPA	30 000	574 583	726 499
		<u>1 149 787</u>	<u>1 370 794</u>
Mexique (2,71 %)			
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	99 200	974 395	1 240 114
Suède (2,64 %)			
Nordea Bank AB	26 080	403 518	430 349
Swedbank AB	24 600	799 527	777 397
		<u>1 203 045</u>	<u>1 207 746</u>
Chili (1,75 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	24 300	704 687	800 726

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Pays-Bas (1,54 %)			
ABN AMRO Group NV	9 100	266 632	312 833
ING Groep NV	17 600	314 294	393 628
		580 926	706 461
Norvège (1,54 %)			
DNB ASA	32 000	697 012	705 813
Espagne (1,05 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	44 710	390 599	481 101
Irlande (1,04 %)			
Bank of Ireland	1 405 700	499 182	478 869
France (0,94 %)			
Natixis SA	49 600	404 622	431 751
Autriche (0,83 %)			
Erste Group Bank AG	7 700	284 445	382 345
Corée du Sud (0,82 %)			
Shinhan Financial Group Co. Ltd., CAAE	6 700	328 067	377 866
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		20 661 047	21 900 938
ACTIONS AMÉRICAINES (46,31 %)			
Services financiers (46,31 %)			
Bank of the Ozarks Inc.	13 200	849 665	802 309
BankUnited Inc.	11 860	557 760	518 461
Chemical Financial Corp.	14 500	956 246	910 282
Citizens Financial Group Inc.	8 500	413 213	393 294
ConnectOne Bancorp Inc.	12 700	413 800	371 384
East West Bancorp Inc.	9 400	617 853	714 086
Enterprise Financial Services Corp.	14 500	827 519	767 187
F.N.B. Corp.	73 600	1 429 056	1 351 494
FCB Financial Holdings Inc., cat. A	12 900	788 813	798 796
First Horizon National Corp.	30 300	758 939	684 485
First Merchants Corp.	8 300	414 442	432 044
First Republic Bank	13 500	1 569 460	1 752 431
Huntington Bancshares Inc.	30 790	481 270	539 833
IBERIABANK Corp.	7 200	799 309	760 962
Independent Bank Group Inc.	7 500	627 409	578 697
JPMorgan Chase & Co.	5 900	699 973	699 312
KeyCorp	32 770	730 823	796 378
OceanFirst Financial Corp.	6 980	226 604	245 481

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
PacWest Bancorp	20 510	1 300 645	1 242 097
Sandy Spring Bancorp Inc.	8 000	413 158	421 823
Signature Bank	3 700	718 260	688 680
SVB Financial Group	7 300	1 561 874	1 664 141
Umpqua Holdings Corp.	12 240	266 578	291 425
Univest Corp. of Pennsylvania	22 100	852 852	858 345
Western Alliance Bancorp	27 600	1 719 518	1 760 951
WSFS Financial Corp.	5 500	336 729	323 454
Zions Bancorp	15 100	846 769	859 832
		<u>21 178 537</u>	<u>21 227 664</u>
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		21 178 537	21 227 664
ACTIONS CANADIENNES (3,08 %)			
Services financiers (3,08 %)			
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 300	731 869	725 493
Banque Royale du Canada	5 000	459 942	470 800
La Banque Toronto-Dominion	3 300	211 652	215 655
		<u>1 403 463</u>	<u>1 411 948</u>
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		1 403 463	1 411 948
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1,12 %)			
Contrats de change à terme (1,12 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 20 767 960 \$ CA pour 15 700 000 \$ US échéant le 31 juillet 2017		-	419 085
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 897 600 \$ CA pour 160 000 000 ¥ échéant le 31 juillet 2017		-	51 636
Contrat de change à terme visant l'achat de 5 316 960 \$ CA pour 5 300 000 \$ AU échéant le 31 juillet 2017		-	39 130
Contrat de change à terme visant l'achat de 3 708 500 \$ CA pour 2 500 000 € échéant le 31 juillet 2017		-	2 210
		<u>-</u>	<u>512 061</u>
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	512 061
Coûts de transaction		<u>(93 663)</u>	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,28 %)		43 149 384 \$	45 052 611 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2,06 %)			945 730
Autres actifs, moins les passifs (-0,34 %)			(159 282)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			45 839 059 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2017

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, lequel a commencé ses activités le 22 janvier 2016. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HBG. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 15 août 2017.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
 - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera la norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 aborde le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation et la comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le classement et l'évaluation des passifs demeurent généralement inchangés, sauf en ce qui a trait aux passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. En ce qui a trait aux passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, l'IFRS 9 exige de présenter les effets de la variation du risque de crédit du FNB dans les autres éléments du résultat global plutôt que le revenu net.

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Le tableau qui suit indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

30 juin 2017	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	5 515	(5 278)	237	2
Livre sterling	2 922	–	2 922	29
Couronne danoise	1 816	–	1 816	18
Euro	3 874	(3 706)	168	2
Yen japonais	1 930	(1 846)	84	1
Couronne norvégienne	708	–	708	7
Couronne suédoise	1 235	–	1 235	12
Dollar américain	25 316	(20 349)	4 967	50
Total	43 316	(31 179)	12 137	121
En pourcentage de la valeur liquidative	94,5 %	-68,0 %	26,5 %	0,3 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

31 décembre 2016	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 731	(1 190)	541	5
Livre sterling	787	(745)	42	–
Couronne danoise	1 183	–	1 183	12
Euro	1 546	(1 415)	131	1
Yen japonais	143	–	143	1
Couronne suédoise	971	–	971	10
Dollar américain	11 205	(9 395)	1 810	18
Total	17 566	(12 745)	4 821	47
En pourcentage de la valeur liquidative	94,2 %	-68,3 %	25,9 %	0,3 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2017	31 décembre 2016
Indice MSCI Monde	151 198 \$	57 936 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. VARIATION NETTE PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

Catégorie	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Détenus à des fins de transaction	420 425	287 473
Désignés comme étant à la juste valeur	1 580 188	(124 657)
Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 000 613	162 816

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2017 et du 31 décembre 2016 :

	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	44 540 550	–	–	17 946 760	–	–
Contrats de change à terme	–	512 061	–	–	94 742	–
Total des actifs financiers	44 540 550	512 061	–	17 946 760	94 742	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	44 540 550	512 061	–	17 946 760	94 742	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des périodes présentées. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les périodes closes le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2016.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

Pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Périodes closes les	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
30 juin 2017	921 888	1 250 034	–	2 171 922	1 753 123
30 juin 2016	–	321 876	–	321 876	321 875

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016 sont les suivants :

Périodes closes les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2017	84 318 \$	18 200 \$	néant \$
30 juin 2016	17 769 \$	4 000 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de la période) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2017

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2016, le FNB ne disposait d'aucune pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital.

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2017	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	512 061	–	512 061	–	–	512 061
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2016	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	94 742	–	94 742	–	–	94 742
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

15. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2016 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2017.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamilton-capital.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des

registres et agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6



Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com